

Afin de vous accompagner au mieux, ce document vous permet de connaître en temps réel l'évolution des formalités à accomplir avant votre départ et selon votre destination. Il vous rappelle également l'ensemble des formalités exigées dans le cadre du protocole sanitaire PONANT.

SYNTHESE DES FORMALITES PROTOCOLE SANITAIRE PONANT

Ces formalités concernent uniquement l'embarquement sur un navire du groupe PONANT et ne se substituent pas aux conditions d'accès aux pays traversés. Les formalités par destination sont précisées à la suite de ce document.

Avant l'embarquement :

1. Afin de pouvoir voyager sur nos navires, le protocole **PONANT exige un schéma de vaccination complet**.



1.1. Vaccination obligatoire

- 1.1.1. Adultes, schéma vaccinal complet

Un schéma vaccinal complet comprend au moins 3 doses de vaccin ARNm (liste des vaccins autorisés ci-dessous).

Une contamination (1) peut remplacer une de ces trois doses.

Autres schémas acceptés (des tests complémentaires pourront être demandés par le médecin de bord tout au long de la croisière, tests facturés):



- ✓ **2 doses de vaccin** : avec une 2ème dose qui date de moins de 9 mois au moment de l'embarquement.
Une contamination⁽¹⁾ peut remplacer une de ces deux doses.
- ✓ **1 seule dose de vaccin ou 1 contamination⁽¹⁾** de plus de 15 jours et moins de 4 mois au moment de l'embarquement.

⁽¹⁾ L'immunité est considérée valide à compter du 11ème jour sur présentation du résultat positif d'un test antigénique ou RT PCR.



1.1.2. Enfants

Les enfants de 1 à 11 ans inclus sont à ce jour exemptés de vaccination, bien que celle-ci soit recommandée.

La vaccination est obligatoire pour les adolescents de 12 à 16 ans. Un schéma vaccinal complet est conseillé, mais une seule injection d'un vaccin autorisé permettra l'embarquement (sous réserve d'acceptation de ce schéma par les pays traversés⁽²⁾).

A partir de 17 ans (au jour d'embarquement), le schéma adulte est obligatoire.

Liste des vaccins autorisés pour un embarquement sur un navire PONANT⁽²⁾ :

Cominarty (BioNTech et Pfizer) / Spikevax (Moderna) / Janssen (Johnson & Johnson)* / Vaxzevria (AstraZeneca & Covishield) / Nuvaxovid (Novavax) / Sinopharm* / Sinovac-CoronaVac* / Covaxin / Covovax

*Pour le schéma vaccinal Janssen, le délai de validité d'une dose seule est réduit à 2 mois, celui de la 2nde dose à 4 mois, et la 3ème dose doit être d'un vaccin ARNm. Pour les schémas vaccinaux Sinovac ou Sinopharm, la 3ème dose doit être inoculée avec un vaccin ARNm.

⁽²⁾Attention : Ce protocole ne concerne que l'embarquement à bord de nos navires. Certains pays exigent un schéma vaccinal différent, en termes de nombre de doses, vaccins autorisés, ou de délai. Nous vous invitons à

consulter la suite du présent document pour les formalités par destination, ou les sites gouvernementaux de chaque pays traversés (transit ou séjour).



- 1.2. En complément de la vaccination, nous **recommandons l'obtention d'un résultat négatif** à un test Covid quelques jours avant l'embarquement.

Certains pays exigent l'obtention d'un test de -24h ou -72h pour entrer sur le territoire, que ce soit en cas de transit aérien, escale maritime, ou pour l'embarquement et le débarquement de croisières. Ces exigences locales seront à suivre en complément du protocole d'embarquement PONANT.

A ce jour, un test antigénique de -24h ou PCR de -72h pour l'embarquement de croisière sur le territoire est demandé sur les destinations suivantes : Australie.

Un test PCR de -96 h ou antigénique de -24h pour l'embarquement de croisière en Argentine et au Chili.

Nous vous invitons à consulter régulièrement les sites de référence gouvernementaux, ainsi que la suite de ce document qui sera mis à jour selon les évolutions locales.

2. Chaque passager devra remplir au plus tôt 3 jours avant le départ la déclaration de santé remise avec les documents de voyage. Elle sera demandée lors de l'embarquement par l'équipe médicale, qui fera une vérification d'absence de symptômes viraux (prise de température, déclaration sur l'honneur).
3. Le port du masque est vivement conseillé. Les autorités locales ou le commandant de bord peuvent l'exiger, lors des visites et/ou à bord. Le port du masque est obligatoire lors des interactions avec les équipes médicales.
4. Chaque passager certifie ne pas avoir été en contact avec un cas Covid-19 au cours des 14 derniers jours.

Après le débarquement :

Certains pays exigent un test antigénique ou PCR avant votre vol retour vers votre pays de résidence, le délai varie en fonction du pays de provenance. Si vous êtes concerné, nous vous informons que vous pouvez demander au service médical du navire un test antigénique avant votre débarquement (test payant à votre charge) s'il n'existe pas de solution alternative à terre.

Nous vous conseillons de garder sur vous, et non dans votre valise, tous les documents en format papier (rappel : preuve sanitaire valide, résultat négatif du test PCR, déclaration de santé).

FORMALITES ADDITIONNELLES PAR DESTINATION

Pour répondre au mieux aux conditions d'entrée de chaque pays, le protocole sanitaire est renforcé sur certaines destinations. Cette liste n'est pas exhaustive et sera complétée au fur et à mesure des indications reçues. Nous vous conseillons également de consulter avant votre départ le site : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (pour les passagers français). Les informations ci-dessous sont valables uniquement pour les ressortissants français, belges ou suisses et sujettes à modification sans préavis. Pour toutes les autres nationalités, veuillez vérifier auprès des autorités compétentes les formalités obligatoires à l'entrée et la sortie des pays visités lors de votre voyage.

SOMMAIRE

CARAIBES	5
MARTINIQUE	5
GUADELOUPE	5
SAINTE LUCIE	5
BARBADE	5
SAINT VINCENT ET LES GRENADINES	5
GRENADE	5
REPUBLIQUE DOMINICAINE	6
DOMINIQUE	6
SAINT KITTS ET NEVIS	6
ANTIGUA	6
SAINT BARTHELEMY	6
ILES VIERGES BRITANIQUES	6
ANGUILLA	6
CURACAO	6
OCEANIE	7
POLYNESIE FRANCAISE	7
AUSTRALIE	7
FIDJI	7
PAPOUASIE NOUVELLE GUINEE	8
ILES SALOMON	8
VANUATU	8
NOUVELLE CALEDONIE	8
NOUVELLE ZELANDE	8
ASIE	9

INDONESIE	9
SINGAPOUR	9
VIETNAM	9
OCEAN INDIEN	10
SEYCHELLES	10
AMERIQUE DU NORD	10
ETATS UNIS	10
CANADA	11
AMERIQUE CENTRALE	12
MEXIQUE	12
HONDURAS	12
BELIZE	12
GUATEMALA	12
AMERIQUE DU SUD	12
ARGENTINE	12
CHILI	13
MEDITERRANEE OCCIDENTALE	13
PORTUGAL ET ACORES	13
ESPAGNE	13
ITALIE	14
MALTE	14
GRECE	14
MEDITERRANEE ORIENTALE	14
TURQUIE	14
EGYPTE	14
JORDANIE	15
ISRAEL	15
EUROPE DU NORD	15
NORVEGE	15

CARAIBES

MARTINIQUE

Les restrictions liées à la Covid-19 ont été levées.

GUADELOUPE

Les restrictions liées à la Covid-19 ont été levées.

SAINTE LUCIE

Les restrictions liées à la Covid-19 ont été levées.

BARBADE

Les passagers devront présenter la preuve d'une vaccination complète pour l'entrée sur le territoire.

A noter : les autorités sanitaires considèrent qu'un schéma vaccinal complet correspond obligatoirement à l'administration de deux doses de vaccins. Elles ne reconnaissent donc pas comme valide le schéma vaccinal comportant une seule injection après une infection à la Covid-19.

Les personnes correspondant à ce schéma sont considérées comme non-vaccinées et soumises aux mêmes règles, notamment de quatorzaine, que les personnes n'ayant reçu aucune dose de vaccin.

De plus, tous les passagers en débarquement au port de Bridgetown doivent compléter le formulaire en ligne <https://travelform.gov.bb/> 72 heures avant l'arrivée.

Plus d'information sur le site suivant avec la liste des vaccins approuvés : https://issuu.com/visitbarbados/docs/bpi_covid-19_port_protocols?mode=window

SAINT VINCENT ET LES GRENADINES

Un passeport valide 6 mois après la date d'entrée sur le territoire est recommandé pour voyager à Saint Vincent et les Grenadines.

Saint Vincent et les Grenadines exige un schéma vaccinal complet, qui correspond à deux doses d'un vaccin. Les autorités ne reconnaissent pas la contamination à la Covid-19 comme une dose de vaccin, aussi un voyageur ayant reçu une seule dose de vaccin après une contamination n'est pas considéré comme entièrement vacciné et ne sera pas autorisé à rentrer sur le territoire.

GRENADE

Les restrictions liées à la Covid-19 ont été levées.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Les restrictions liées à la Covid-19 ont été levées.

Tous les passagers étrangers et dominicains entrant ou quittant la République dominicaine sur des vols commerciaux doivent remplir le formulaire électronique gratuit d'entrée et de sortie, qui combine la déclaration sous serment de santé du voyageur, la déclaration douanière et les formulaires d'embarquement et débarquement internationaux. Le formulaire est disponible en anglais, espagnol, français, italien, allemand, portugais et russe et peut être consulté via le lien suivant : <https://eticket.migracion.gob.do/>

DOMINIQUE

Les restrictions liées à la Covid-19 ont été levées, toutefois le port du masque reste nécessaire sur le territoire.

SAINT KITTS ET NEVIS

Les restrictions liées à la Covid-19 ont été levées.

ANTIGUA

Si vous visitez Antigua-et-Barbuda, votre passeport doit être valide pendant six mois à compter de la date de votre arrivée.

Depuis le 26 août, Antigua-et-Barbuda a supprimé toutes les restrictions liées au COVID-19 pour les passagers arrivant par avion. Les passagers arrivant par navire de croisière sont soumis aux protocoles placés à bord par leur compagnie de croisière.

SAINT BARTHELEMY

Les restrictions liées à la Covid-19 ont été levées.

ILES VIERGES BRITANIQUES

Les restrictions liées à la Covid-19 ont été levées.

ANGUILLA

Si vous êtes en visite ou résident à Anguilla, votre passeport doit être valide pendant au moins 6 mois à compter de la date de votre arrivée.

Tous les visiteurs âgés de 18 ans et plus qui sont vaccinés peuvent entrer à Anguilla, et aucun test n'est requis avant l'arrivée. Une vaccination complète signifie que le visiteur a reçu la dernière dose d'un vaccin à deux doses ou le vaccin à une dose quatorze (14) jours avant son arrivée sur Anguilla.

Plus d'information sur le site suivant avec la liste des vaccins approuvés : <https://escape.ivisitanguilla.com/>

CURACAO

Pour une arrivée par voie aérienne, tous les visiteurs internationaux sont tenus de remplir la carte d'immigration numérique (carte DI) en ligne avant leur départ, à compléter dans les 8 jours précédant le départ : <https://dicardcuracao.com/dicard/>

La carte d'immigration numérique est une carte obligatoire pour tous les voyageurs étrangers pour passer l'immigration à Curaçao.

OCEANIE

POLYNESIE FRANCAISE

Suivez les règlementations imposées selon votre vol international. En cas de transit par les Etats-Unis ou le Canada, la vaccination complète est obligatoire selon le schéma local (2 doses minimum, immunité et vaccin Sputnik non reconnu). En complément, des autorisations de voyage sont requises :

Etats-Unis : Autorisation électronique de voyage obligatoire (ESTA). Compléter votre demande en ligne sur le site suivant: <https://esta.cbp.dhs.gov/faq?lang=fr> .

Canada : Autorisation électronique de voyage obligatoire (AVE). Compléter votre demande en ligne sur le site suivant: <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/visiter-canada/ave/demande-renseignements-passeport.html>

Pour plus information sur les parcours d'entrée en Polynésie, cliquer [ici](#) et [ici](#).

AUSTRALIE

Depuis le 6 juillet 2022, les restrictions d'entrée en Australie ont changé. La déclaration digitale des passagers ou la déclaration de voyage maritime n'est plus requise.

Les autorités australiennes exigent la présentation d'un test négatif au Covid pour tout embarquement de croisière au départ de leur territoire. Vous devrez donc présenter un test PCR de -72h, ou un antigénique de -24h par rapport à l'embarquement pour pouvoir effectuer la croisière ainsi qu'un schéma vaccinal complet contre la covid-19 dès 12 ans.

Le e-Visitor ou le visa selon votre nationalité est également exigé. Nous vous invitons à consulter le site du gouvernement australien afin de trouver le Visa dont vous avez besoin pour entrer sur le territoire.

Suivez les règlementations imposées selon votre vol international en prenant en compte également les restrictions en cas de transit par certains pays. Par exemple, en cas de transit par Singapour, la SG Arrival Card (SGAC) avant votre vol vers Singapour est exigé. Le formulaire doit être complété sur le site Web de l'ICA : <https://eservices.ica.gov.sg/sgarrivalcard> ou sur l'application mobile MyICA. Les voyageurs peuvent présenter la SGAC 3 jours avant leur arrivée à Singapour.

Le port du masque reste obligatoire pour le vol.

FIDJI

Le visa de tourisme est délivré gratuitement, à l'arrivée, pour une durée maximum de 4 mois. Les passeports doivent être valides 6 mois après la date d'entrée sur le territoire.

Les voyageurs doivent souscrire à une assurance voyage offrant une couverture internationale pour le COVID-19.

Suivez les règlementations imposées selon votre vol international en prenant en compte également les restrictions en cas de transit par certains pays.

PAPOUASIE NOUVELLE GUINEE

Le passeport doit avoir une validité d'au moins 6 mois à la date de fin de séjour dans le pays.

Pour un séjour inférieur à trois mois, un visa de court séjour est nécessaire. Les voyageurs peuvent demander le visa en ligne via le portail e-Visa de l'Autorité de l'immigration et de la citoyenneté de Papouasie-Nouvelle-Guinée : <https://evisa.ica.gov.pg/evisa/account/apply>.

Selon la croisière réservée et la participation des passagers à un programme avant ou après croisière (hors formule individuelle A la carte), le visa est délivré par Ponant. Nous vous invitons à vous référer aux parcours clients que nous vous communiquons environ 40 jours avant le départ.

De plus, une déclaration de santé « e-Health declaration form » est requise pour l'entrée sur le territoire. Ce formulaire doit être complété 24 heures avant l'arrivée sur le site suivant <https://www.pnghdf.info/>

ILES SALOMON

Depuis le 14/10/2022, la présentation d'un test négatif au Covid avant l'arrivée sur leur territoire n'est plus exigé.

La plupart des touristes obtiennent un permis de visite à leur arrivée dans les îles Salomon. Vous n'avez pas besoin de visa pour entrer dans les îles Salomon si vous êtes un citoyen du Commonwealth, un citoyen des États-Unis ou un citoyen de la plupart des pays européens. Toute personne en dehors de ces paramètres devra demander un VISA.

Une preuve de vaccination contre la rougeole est recommandée pour l'entrée sur le territoire salomonais pour les personnes ayant voyagé dans les pays suivants : Australie, Nouvelle-Zélande, Fidji, Samoa, Tonga Philippines, Kiribati et Papouasie -Nouvelle-Guinée. La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomylélite (DTP) est recommandée, ainsi que la vaccination rubéole-oreillons-rougeole (ROR) chez l'enfant.

Suivez les réglementations imposées selon votre vol international en prenant en compte également les restrictions en cas de transit par certains pays.

VANUATU

Toutes les mesures sanitaires en vigueur pour entrer sur le territoire vanuatais ont été levées le 12 septembre 2022.

NOUVELLE CALEDONIE

Les formalités Covid ne sont plus appliquées pour entrer en Nouvelle-Calédonie depuis le 1er août 2022.

Toutefois, les autorités exigent que tous les voyageurs disposent d'une assurance voyage couvrant les frais liés à la Covid-19.

NOUVELLE ZELANDE

Certaines mesures sanitaires pour entrer sur le territoire néo-zélandais ont été levées le 12 septembre 2022.

Toutefois, pour une arrivée par voie aérienne, la déclaration en ligne reste obligatoire. Voici le lien pour la compléter <https://www.travellerdeclaration.govt.nz/>

Tous les visiteurs doivent présenter la preuve de l'obtention du NZeTA (autorisation de voyage électronique et taxe touristique pour la préservation de la nature valable pour deux ans). Consulter le site de [Immigration New Zealand](#).

ASIE

INDONESIE

Les voyageurs doivent impérativement disposer d'un passeport ayant une validité supérieure à 6 mois à la date d'entrée en Indonésie et de pages vierges pour apposer le visa. Le passeport doit être en très bon état et non abîmé (pages déchirées, couverture en mauvais état, etc.).

Le visa sera délivré et facturé à bord (35 € sujet à modification), ce visa est valable pour 30 jours.

En outre, tous les étrangers qui se rendent en Indonésie doivent présenter un certificat de vaccination (vaccination complète) conforme au protocole vaccinal en vigueur dans leur pays de résidence et avoir téléchargé l'application de surveillance et traçage du Covid-19 "PeduliLindungi" sur leur téléphone portable.

Tutoriel ci-après <https://bit.ly/Tutoindonesie>

Suivez les réglementations imposées selon votre vol international en prenant en compte également les restrictions en cas de transit par certains pays.

SINGAPOUR

Pour un voyage à Singapour ou un transit par ce pays, un passeport valable six mois après la date prévue de son départ de Singapour est exigé.

Le vaccin Sputnik n'est pas reconnu par le gouvernement de Singapour.

Tous les voyageurs, doivent présenter la SG Arrival Card (SGAC) 3 jours avant leur entrée à Singapour sur le site Web de l'ICA : <https://eservices.ica.gov.sg/sgarrivalcard> ou sur l'application mobile MyICA.

Le formulaire n'est pas exigé pour les voyageurs en transit avec des vols réservés sur le même itinéraire. Les voyageurs qui ont l'intention de passer par l'immigration d'arrivée pour entrer à Singapour ou les voyageurs qui ont réservés des vols séparés selon des itinéraires différents qui les obligent à entrer à Singapour pour récupérer leurs bagages et s'enregistrer à nouveau pour leur vol de correspondance doivent donc compléter le formulaire SG Arrival Card (SGAC) avant le vol vers Singapour.

VIETNAM

La date d'expiration du passeport français ne doit pas être inférieure à six mois à la fin de validité du visa ou du séjour au Vietnam.

Les ressortissants français sont dispensés de visa pour un séjour n'excédant pas 15 jours (jours d'entrée et de sortie inclus). Pour tout séjour d'une durée de plus de 15 jours, ou pour un séjour à entrées multiples dans une période de moins de quinze jours, un visa est obligatoire. Ci-après le lien des nationalités exemptées de visa : <https://e-visa-vietnam.com/do-you-need-eta/>

Le Visa peut être demandé en ligne pour la somme de 25 USD sur le site de l'immigration du Vietnam. Cet « e-visa » est limité à une période de 30 jours maximum avec une seule entrée. Les bénéficiaires de cet e-visa récupèrent leur visa à leur arrivée à l'aéroport au Vietnam, auprès d'un guichet dédié.

Pour les passagers inscrits au pré programme ANGKOR, CITÉ IMPÉRIALE (4 NUITS) uniquement, le visa à entrée unique au Cambodge et le visa à double entrée au Vietnam pourra être délivré à l'arrivée dans le pays. Une photo d'identité (standard photo passeport) est obligatoire pour l'obtention de ce visa et devra être remise à votre arrivée à l'aéroport, en plus du formulaire qui vous sera envoyé et sur lequel il faudra apposer une seconde photo. Attention, en cas d'arrivée anticipée sur le territoire (un ou plusieurs jours avant le début du pré programme) nous

vous remercions de nous en informer sous les meilleurs délais. Notre correspondant local pourrait ne pas être en mesure de vous remettre le visa et les démarches devront être réalisées par vos soins.

Suivez les réglementations imposées selon votre vol international en prenant en compte également les restrictions en cas de transit par certains pays.

OCEAN INDIEN

SEYCHELLES

La vaccination complète avec deux doses plus un booster est toujours exigé pour l'entrée aux Seychelles.

Les voyageurs ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet doivent présenter le résultat d'un test négatif RT PCR de moins de 72 heures ou antigénique de moins de 24 heures.

De plus, tout voyageur doit soumettre ses informations individuelles sur une application dédiée à cet effet : <https://seychelles.govtas.com/> (démarche payante). Une autorisation sera transmise par courriel, qu'il conviendra de présenter à l'embarquement. La demande peut être faite entre 72 et 9 heures avant le départ. Le processus de vérification peut prendre jusqu'à neuf heures avant la validation. Vous ne pourrez pas voyager si votre demande n'a pas été approuvée au moment de votre départ.

Enfin, les voyageurs doivent pouvoir fournir une attestation d'assurance santé internationale attestant de la prise en charge en cas de contamination à la COVID-19 (en langue anglaise).

AMERIQUE DU NORD

ETATS UNIS

Pour l'entrée aux Etats-Unis, les voyageurs doivent :

- Être entièrement vaccinés avec un schéma complet, dès 12 ans.

Vaccins acceptés : Comirnaty (Pfizer-BioNTech), Spikevax (Moderna), Vaxzevria (AstraZeneca), Covaxin, Covishield, BIBP/Sinopharm, CoronaVac (Sinovac), Nuvaxovid (Novavax), Covovax, Janssen/J&J

Les enfants non vaccinés devront présenter le résultat négatif d'un test PCR ou antigénique réalisé le jour même où la veille de l'entrée sur le territoire (quelle que soit l'heure).

Cette restriction est obligatoire pour tous les voyageurs de 2 ans et plus, quelle que soit leur nationalité.

- Effectuer une demande électronique d'autorisation de voyage appelé ESTA, ou obtenir un visa.

Informations complémentaires sur l'ESTA :

La demande d'ESTA doit être réalisée sur le site Internet (multilingue) <https://bit.ly/formulaireUSA> seul site habilité par les autorités américaines et permettant un paiement en ligne par carte bancaire (cliquer sur « Faire une demande » et « demande individuelle »). Le formulaire est à renseigner en langue anglaise, mais les instructions sont disponibles en langue française.

Si vous avez voyagé ou résidé dans les pays tels que l'Iran, l'Irak, le Soudan, le Yémen, la Somalie, la Libye, la Syrie, Corée du Nord et Cuba, alors cela constitue un motif valable pour le département de la sécurité intérieure des États-Unis de vous refuser l'ESTA. Les ressortissants de certains pays ne sont pas habilités à demander un ESTA.

Dans ces cas-là, un visa de type B1/B2 devra être demandé directement auprès de l'ambassade, les démarches doivent être entreprises très rapidement.

La demande d'autorisation ESTA peut être déposée à tout moment avant le voyage. Le ministère américain de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security) recommande cependant d'effectuer cette formalité au moins 72 heures avant le départ.

L'autorisation est valable 2 ans à compter de la date de délivrance, mais doit être renouvelée en cas de changement de situation (nom, prénom, sexe, nationalité, passeport, réponses différentes aux questions posées, etc.), ou si la date de validité du passeport est inférieure à ce délai de 2 ans. Pour tout nouveau voyage pendant la période de validité de l'autorisation, il conviendra de mettre à jour via Internet certaines informations (numéro de vol et adresse de destination) dans son dossier ESTA et bien évidemment de voyager avec le passeport déclaré.

Une foire aux questions est disponible sur le site internet <https://bit.ly/formulaireUSA> afin de vous aider dans vos démarches.

Attention, L'ESTA ne constitue pas un droit d'entrée sur le territoire américain, lequel reste accordé ou refusé à l'arrivée par l'officier d'immigration.

Suivez les règlementations imposées selon votre vol international en prenant en compte également les restrictions en cas de transit par certains pays.

CANADA

A compter du 01^{er} octobre 2022, le Canada allège ses restrictions pour les croisières effectuées sur son territoire. Il n'est plus nécessaire de compléter l'ArriveCan, ni de présenter un test négatif.

Les passagers positifs au Covid ou présentant des symptômes au passage de frontière peuvent être amenés ^à devoir se mettre en quarantaine.

Pour les entrées par voie aérienne, il est nécessaire de présenter une autorisation de voyage électronique (AVE) ou un visa correspondant à la raison de son séjour (tourisme).

Informations complémentaires concernant l'AVE :

L'Autorisation de voyage électronique (AVE) se complète sur le site officiel du gouvernement du Canada ci-après [AVE - Autorisation de voyage électronique Canada](#)

L'AVE est valable pendant cinq ans et est liée électroniquement au passeport, elle prend fin au terme de la validité du passeport.

Les voyageurs (français, belges, suisses) se rendant au Canada par voie terrestre ou maritime ne sont pas concernés par l'AVE.

Il est conseillé aux voyageurs qui demandent une AVE de faire preuve de vigilance à l'égard des compagnies qui prétendent offrir une aide (payante) pour l'obtention de l'autorisation de voyage électronique. L'AVE ne coûte que 7 \$CAN.

Suivez les règlementations imposées selon votre vol international en prenant en compte également les restrictions en cas de transit par certains pays.

AMERIQUE CENTRALE

MEXIQUE

Tous les voyageurs doivent être entièrement vaccinés (2 doses minimum) pour entrer au Mexique. Le test PCR négatif pour prendre un vol à destination du Mexique n'est plus requis. Le port du masque reste obligatoire à Cozumel.

Le « passenger locator form » doit être complété en cas de cas Covid-19 ou cas contact.

HONDURAS

Les ressortissants français doivent être munis d'un passeport valable au moins 6 mois à la date d'entrée au Honduras.

Les voyageurs doivent présenter une preuve de vaccination complète (une ou deux doses suivant le vaccin utilisé). Le gouvernement ne reconnaît pas les autres procédés, y compris si la personne a déjà reçu le covid ou une seule injection. Les vaccins autorisés sont les suivants : Pfizer, Moderna, Astra Zeneca, Sinopharm et Sinovac.

Pour l'entrée et la sortie par voie aérienne, un « prechequeo » doit être rempli sur le site de [l'institut national des migrations](#) ou sur l'application « prechequeo migratorio » disponible sur Android et IOS.

BELIZE

Les voyageurs doivent être munis d'un passeport valide trois mois après l'arrivée au Belize.

A leur arrivée sur le territoire bélizien, les voyageurs ne sont plus soumis aux restrictions liées à la Covid -19. En ce qui concerne l'assurance, les autorités ont fait savoir qu'elle n'est plus obligatoire, mais volontaire.

GUATEMALA

Les ressortissants français doivent être en possession d'un passeport (ordinaire, de service ou diplomatique) en cours de validité.

Les autorités ont annoncé la levée des restrictions à l'entrée sur le territoire du Guatemala à compter du 12 août 2022. Les voyageurs ne sont donc plus tenus de présenter à leur arrivée un justificatif de vaccination ou le résultat négatif d'un test de dépistage à la Covid-19.

Le port d'un masque de protection en toute circonstance, s'il n'est plus obligatoire, reste toutefois fortement recommandé.

AMERIQUE DU SUD

ARGENTINE

Depuis septembre 2022, les dispositions en vigueur pour l'entrée sur le territoire argentin sont allégées.

Pour les voyages en Antarctique, les conditions suivantes sont toujours obligatoires :

- Être couvert par une assurance d'assistance médicale couvrant les prestations d'hospitalisation, d'isolement et d'évacuation sanitaire en cas de COVID-19

- La présentation d'un résultat négatif d'un test RT PCR de -96h, ou un antigénique de -24h par rapport à l'embarquement à bord du navire

CHILI

Les autorités chiliennes ont mis en place le 14 avril 2022 une classification à trois niveaux, selon la circulation des variants. Actuellement, le premier niveau d'alerte s'applique. Au niveau d'alerte 1 (actuellement), il n'est plus nécessaire de remplir le formulaire C19 pour entrer au Chili.

- Les voyageurs doivent se munir d'un certificat de vaccination à jour (2 doses minimum), délivré par le pays dans lequel ils ont été vaccinés. Le certificat de vaccination à jour équivaudra au Passe de mobilité (Pase de movilidad) pour les touristes étrangers non-résidents.
- Les voyageurs ne pouvant pas justifier d'un schéma de vaccinal complet (2 doses minimum) doivent présenter un test PCR négatif effectué dans les 48 heures précédant l'embarquement à bord du vol.
- La présentation d'un résultat négatif d'un test RT PCR de moins de 96 h ou antigénique de moins de 24 heures par rapport à l'embarquement à bord du navire reste en vigueur pour cette destination.
- L'attestation d'assurance maladie, couvrant notamment les risques liés à la Covid-19 pour toute la durée de son séjour, n'est pas obligatoire mais fortement recommandée. Les voyageurs pourront être sélectionnés de façon aléatoire par les autorités sanitaires pour effectuer un test PCR à leur arrivée au Chili.

MEDITERRANEE OCCIDENTALE

PORUGAL ET ACORES

Tous les voyageurs arrivant au Portugal ou aux Açores, doivent obligatoirement présenter un certificat de vaccination (valable à partir de 14 jours et jusqu'à 270 jours après injection dans le cas d'un schéma vaccinal complet, et à partir de 14 jours, sans limite de durée dans le cas d'un schéma vaccinal complet assorti d'une dose de rappel),

Cette mesure est obligatoire pour toutes les personnes arrivant au Portugal et aux Açores par voie aérienne, maritime ou terrestre.

Le Formulaire de Localisation des Passagers (PLF) est abrogé pour tous les passagers vaccinés (schéma vaccinal complet de 2 ou 3 doses selon les restrictions en vigueur).

ESPAGNE

Tout passager devant se rendre en Espagne par avion ou par bateau, y compris en transit, doit présenter un certificat justifiant d'une vaccination complète contre la Covid-19 depuis au moins 14 jours. Il doit notamment faire mention de la date de vaccination effectuée, du vaccin administré et du pays de vaccination.

Le formulaire SPTH en ligne est obligatoire pour une arrivée, pour tous les passagers ne disposant pas de certificat numérique Covid de l'EU en vigueur ou d'un certificat équivalent (qu'il s'agisse d'une vaccination ou d'un recouvrement).

Ci-après le site internet <https://bit.ly/Espagnear>

Tutoriel afin de vous aider dans vos démarches : <https://bit.ly/TutoEspagnear>

Si vous disposez d'un certificat numérique Covid de l'UE en vigueur vous n'êtes pas concernés par cette formalité.

ITALIE

Le port du masque FFP2 est obligatoire dans tous les moyens de transport en Italie, y compris les avions. Les voyageurs embarquant vers l'Italie devront s'assurer qu'ils portent un masque FFP2.

MALTE

Plus aucun test d'infection à la Covid-19 n'est requis pour l'entrée sur le territoire de Malte, y compris pour les personnes ne disposant pas d'un certificat de vaccination ou de guérison.

GRECE

Toutes les personnes qui résident en France sont autorisées à entrer en Grèce. Pour une arrivée en provenance d'un autre pays, il convient de consulter la liste des ressortissants étrangers autorisés à entrer sur le territoire hellénique sur le [site des autorités grecques](#).

Tous les voyageurs âgés de 5 ans et plus, en provenance de la France, d'un pays de l'UE, Schengen et assimilés, doivent présenter un certificat de vaccination numérique européen.

Vaccination : (European Union Digital Covid Certificate, EUDCC) ou reconnu par l'EMA, en cours de validité, de plus de 14 jours et de moins de 9 mois après le schéma complet de vaccination ou sans limitation de durée pour les voyageurs qui ont effectué une dose de rappel.

Le formulaire de localisation Passenger Locator Form (PLF) n'est plus exigé par les autorités locales.

MEDITERRANEE ORIENTALE

TURQUIE

Le passeport doit être valide 5 mois après la date d'entrée en Turquie.

Un visa est requis pour certains pays (exceptés France, Suisse, Belgique). Nous vous invitons à consulter le site ci-après <https://www.evisa.gov.tr>

L'exigence de présenter un test PCR ou antigénique négatif, un certificat de vaccination ou de guérison pour entrer en Turquie a été levée. Ainsi, tous les voyageurs remplissant les conditions générales de voyage (document de voyage valide, visa le cas échéant) peuvent voyager en Turquie sans aucune restriction liée à la pandémie COVID-19.

EGYPTE

L'ensemble des restrictions liées à l'épidémie de Covid-19 pour l'entrée sur le territoire égyptien a été levé.

Les voyageurs doivent être munis d'un passeport avec une date de validité minimum de six mois après la date de retour en France.

Le visa délivré et facturé à bord (25 € sujet à modification). Ce visa a une validité de 30 jours.

JORDANIE

Pour l'entrée sur le territoire, les voyageurs doivent obligatoirement compléter 9 jours avant l'arrivée sur le territoire, le formulaire en ligne <https://www.gateway2jordan.gov.jo/form/> afin d'obtenir un QR Code qui devra être présenté aux douanes maritimes.

Tutoriel ci-après afin de vous aider dans cette démarche : <https://fr.calameo.com/read/00013242343642ea08dc8>

Un visa est obligatoire pour se rendre en Jordanie (coût : 40 JOD). Le visa est pris en charge pour les passagers participant à un programme avant ou après croisière PONANT (hors programme A la carte). Afin de sécuriser votre visa, une copie de votre passeport doit être envoyé à PONANT 60 jours avant votre départ. Les passagers qui ne participent pas aux pré et post croisière PONANT devront payer leurs visas à l'aéroport d'arrivée et/ou départ. Le visa jordanien à double entrée peut être obtenu avant la croisière, il aura alors une validité de 3 mois.

Il est également exigé de présenter une assurance couvrant les frais liés à la Covid-19.

ISRAËL

Les étrangers sont autorisés à entrer en Israël depuis la France quel que soit leur statut vaccinal.

Pour entrer en Israël depuis la France par voie aérienne, les voyageurs doivent uniquement remplir un formulaire d'entrée dans les 10 jours avant le départ : <https://corona.health.gov.il/en/flights/>

Pour plus d'informations notamment sur les modalités à l'arrivée, il convient de consulter le site du ministère israélien de la Santé <https://corona.health.gov.il/en/abroad/arriving-by-air/>

EUROPE DU NORD

NORVEGE

Le 12 février 2022, les dernières restrictions sanitaires encadrant les déplacements vers la Norvège ont été levées.

L'archipel du Svalbard n'appartenant pas à l'espace Schengen, il est nécessaire de présenter un passeport en cours de validité pour s'y rendre.